



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS  
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre et le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de DÉCEMBRE sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, DIDIER C, GARCES R, OMS RM, CASADEVALL P, LAPORTE G, AICARDI A, MATHEU M, MATHIOT D, OMARI A, BAILLE E, BERNIER M, MISO A, RESPAUT JL,

**ARRIVÉE A 18H15** : SAQUÉ N

**ARRIVÉE A 18h30** : D'AMATO M, KNOBLOCH C

**ABSENTS EXCUSÉS** : BARBOUTY D pouvoir à OMS RM

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 18**

**Quorum atteint**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MATHEU M

## Ordre du jour

- Compte-rendu des décisions du Maire - rapporteur Robert GARRABÉ
- Convention de dépotage des effluents avenant N°1 portant sur les quantités admissibles et la temporalité de facturation – rapporteur Michel ANDRODIAS
- Protection sociale complémentaire volet prévoyance : convention de participation assureur retenu 2025/2030 adhésion et participation financière – rapporteur Robert GARRABÉ
- Convention SYDEEL : modernisation du réseau d'éclairage public, mise en sécurité des armoires et rénovation tranche 1 – rapporteur Claude DIDIER
- Questions diverses

## 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2024 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

## 2) Compte-rendu des décisions du Maire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours du mois d'octobre, novembre et décembre 2024 :

- **Décision N°33/2024** : Décision portant sur une demande de subvention au Département 66 au titre des travaux de renouvellement du réseau assainissement de la rue de la Close et de la Tranquillité en prolongement de la rue du Boulodrome
- **Décision N°34/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des travaux de renouvellement du réseau assainissement de la rue de la Close et de la rue de la Tranquillité dans le prolongement de la rue du Boulodrome
- **Décision N°35/2024** : Décision portant sur un échange de concessions funéraires par rétrocession/attribution
- **Décision N°36/2024** : Décision portant validation de devis de la société subréseaux pour un diagnostic réseau assainissement repérage branchements rue de la Close – rue de la Tranquillité dans le prolongement de la rue du Boulodrome (2 090.00 €HT/ 2 508.00€TTC)
- **Décision N°37/2024** : Décision portant sur une demande de subvention au Département 66 au titre des travaux de renouvellement du réseau assainissement de la rue de la Close et de la Tranquillité en prolongement de la rue du Boulodrome – annule et remplace la décision N°0033 / 2024

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20240063**

## 3) Convention de dépotage des effluents avenant N°1 portant sur les quantités admissibles et la temporalité de facturation – rapporteur M. Michel ANDRODIAS

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 20 juillet 2023 le Conseil Municipal a approuvé la convention de dépotage des effluents dans le but de fixer les différentes modalités techniques administratives et financières du dépotage entre les entreprises de collecte et transport de ces matières et la collectivité.

Il indique qu'elle précise par ailleurs, dans ses articles respectivement 2.3 et 7, les quantités admissibles et notamment la périodicité au trimestre d'émission de la facturation à l'entreprise.

Il informe que face à la récurrence des dépôts et aux volumes constatés, il convient de modifier ces 2 articles par un avenant N°1 actant d'une part la possibilité d'apports quotidiens sans excéder 30 m<sup>3</sup>/jour au lieu de 2 apports/semaine limités à un volume de 8m<sup>3</sup> et d'autre part l'établissement de la facturation tous les mois au lieu de trimestriellement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant N°1 à la convention de dépotage des effluents.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20230064**

## 4) Protection sociale complémentaire volet prévoyance : convention de participation assureur retenu 2025/2030 adhésion et participation financière – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décrets N°2011-1474 du 8 novembre 2011 et N°2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure l'obligation pour les collectivités et établissements publics de participer financièrement aux contrats de protection sociale complémentaire de leurs agents, et leur obligation de choisir soit la labellisation soit une convention de participation et de participer financièrement à compter du 01 janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation doivent être fixées par l'organe délibérant après avis du comité social territorial. Il expose que la collectivité souhaite adhérer à la convention de participation attribué à ALTERNATIVE COURTAGE/REMPART MUTUELLE souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « prévoyance » (maintien de salaire), à destination des agents qui en auront exprimé le souhait pour la période 2025-2030 et que la participation doit être versée sous forme d'un montant mensuel unitaire par agent et que la participation de l'employeur peut être modulée en fonction du traitement et au regard de la situation familiale des agents

Il propose à l'assemblée de porter le montant pris en charge par la collectivité à 15€/mois et par agent qui intégreront ce dispositif.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20230065**

### **5) Convention SYDEEL : modernisation du réseau d'éclairage public, mise en sécurité armoires et rénovation tranche 1 – rapporteur Claude DIDIER**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur DIDIER, Adjoint expose que la commune est membre du SYDEEL66 (Syndicat départemental d'électricité) et que conformément à ses statuts, le syndicat est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités qui en sont membres. Le Syndicat exerce en lieu et place des personnes morales membres, la compétence en matière de réseaux électriques. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes à la distribution publique d'électricité.

Dans ce cadre pour la modernisation du réseau d'éclairage public, la mise en sécurité des armoires et la rénovation tranche 1, le SYDEEL est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

A cet effet, une convention doit être passée entre la commune et le SYDEEL66 pour définir les modalités d'organisation et de paiement des travaux pour la modernisation du réseau d'éclairage public, la mise en sécurité des armoires et la rénovation tranche 1.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20230066**

### **Questions diverses**

☛ **Monsieur le Maire** informe l'assemblée d'un courriel du journal « la semaine du Roussillon » demandant aux communes leurs projets en vue de rédiger un article : sont relatés les divers projets qui pourraient faire l'objet dudit article tels que la réfection de la place de la République, l'aménagement de l'entrée de ville RD115, éco-parking rue du lavoir, divers aménagements au plan d'eau, la réhabilitation du Château via le programme européen Poctefa...

Il rappelle par ailleurs l'accident survenu durant la garderie ayant provoqué une blessure à l'oreille d'un enfant tandis qu'il progressait sur le nouveau jeu de la cour à la maternelle. Un rappel sera opéré après du corps enseignant pour doubler la vigilance.

Il informe également l'assemblée de la refonte du service ASVP suite à la recrudescence d'incivilité sur le territoire communal qui verra désormais d'avantage de patrouilles sur le terrain et notamment quelques heures le week-end y compris au plan d'eau.

La Préfecture informe que le prochain essai de la sirène qui est obligatoire se produira non pas le 1er janvier mais reporté exceptionnellement au 8 janvier.

☛ **Michel ANDRODIAS** retrace l'avancée des divers travaux en cours.

C'est ainsi qu'avec Monsieur le Maire, les premiers de la place de la République émergent. Cette opération devrait débiter en mars, dans le prolongement des travaux relatifs au parking rue du lavoir qui lui devrait débiter en janvier.

Les travaux s'agissant du réseau eau et assainissement de la rue de la Close se terminent.

☛ **Rose-Marie OMS** indique que la fête de Noël des écoles est programmée le 19 décembre prochain.



☛ **Martine MATHEU** présente le projet Watty à l'école qui est reconduit cette année sur le même acabit qu'en 2023-2024 et qui concernera 3 classes de l'école primaire : CE2, CM1 et CM2.

Elle donne lecture de la convention qui subordonne cette action portée notamment par le SYDEL66 et qui aura un coût pour la commune de 590,00€ comme l'an dernier mais en bénéficiant d'une classe supplémentaire. L'assemblée se range unanimement derrière ce projet et le soutient. Il est donc décidé d'inscrire au prochain conseil municipal la délibération qui conditionnera cette convention.

Par ailleurs, Monsieur SALAS du club de course à pied qui organise la boucle St Jeannaise, demande s'il est possible de rééditer le cross depuis le stade.

☛ **Michel BERNIER** informe l'Assemblée que dans le cadre du POCTEFA, le volet communication est en ligne conformément aux directives européennes de ce programme.

☛ **Régis GARCÈS** informe que le logiciel dédié à la newsletter a basculé sur une formule plus optimisée permettant de délivrer d'avantage de newsletters aux abonnés comme évoqué lors du dernier conseil municipal. Toutefois cette évolution est payante mais demeure d'une efficacité accrue pour toucher bon nombre d'usagers.

☛ **Annette AICARDI** informe l'assemblée de la tenue le 5 décembre d'une réunion sur les mobilités qui a permis de restituer des projets intéressants via le bureau d'études qui a été missionné par la communauté e communes du Vallespir. Un rapport complet va bientôt être délivré lequel contiendra de nombreuses observations et actions potentielles.

Elle rappelle également le bilan à mi-parcours du PCAET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30 minutes.

La Secrétaire

*M. Matheu*  
Martine MATHEU



Le Maire

*Robert GARRABÉ*  
Robert GARRABÉ